



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Service régional de l'alimentation  
165, rue Garibaldi  
B.P. 3202  
69401 – Lyon Cedex 03

# Enquête phytosanitaire

## 10-2015- [REDACTED] -38

### Exploitant:



### Localisation du rucher

Le rucher est constitué de 6 ruches installées sur la commune de La Terrasse au lieu-dit "Le Lichet"

### Symptômes observés

- abeilles mortes devant la ruche (20%)
- dépopulation
- abeilles tremblantes
- 1 ruche affectée/6

### Traitement anti-varroa

Le rucher a été traité en août 2014 avec des plaquettes d' APILIFE

### Chronologie

- date de la dernière visite: 17/04/2015
- Date de constatation de la mortalité : 22/04/2015
- Date de déclaration des troubles: 22/04/2015
- date de visite du rucher(DDPP): 22/04/2015

### Pratiques agricoles suspectées

Traitements phytosanitaires sur colza en fleur à 1 km, arbres fruitiers (pommiers) à 1 km.

### Environnement du rucher (annexe 1 page 7)

D'après le registre parcellaire graphique de 2012 (GEOPORTAIL), ce rucher situé à flanc de montagne est dominé par des forêts. Il surplombe une zone semi-urbaine, puis une zone de cultures type « grandes cultures » (maïs, blé, colza) situées au sud est intercalées de prairies.

### Procédure d'enquête

Les symptômes observés sur ce rucher étant évocateurs d'une intoxication, les prélèvements d'abeilles effectués par les services vétérinaires ont été soumis à analyse toxicologique. Le SRAL a également fait pratiquer une analyse palynologique visant à déterminer les principales espèces végétales butinées au moment des faits.

En cas de présence de résidus de pesticide, une enquête phytosanitaire serait engagée afin de déterminer l'origine des matières actives et leurs conditions d'emploi.

### Résultats d'analyses toxicologiques.

Deux molécules ont été identifiées :

substance active	résultats d'analyse sur abeilles	DL50* Contact mg/Kg	fonction	famille
CYPRODINIL	0,032 mg/kg	>7840	fongicide	phénylaminopyrimidine
THRICLORFON	0,048 mg/kg	4	insecticide	organophosphorés

\*La DL 50 est la dose de substance causant la mort de 50 % d'une population animale donnée.

Le CYPRODINIL est une substance active entrant dans la composition de produits à action fongicide autorisés sur 24 cultures différentes dont le pommier (tavelure principalement) et le cerisier (moniliose)

Le THRICLORFON est un produit qui est maintenant interdit. Il a été autorisé sur végétaux pour lutter contre diverses mouches. Le dernier produit à avoir été autorisé sur végétaux (betterave industrielle et fourragère et Pêcher) était le CALLIFON qui a été interdit en octobre 2007.

Cette molécule a été également utilisée pour désinsectiser les locaux d'élevage jusqu'en **juin 2014**. Les derniers produits à avoir été autorisés pour cet usage étaient : DIPTOSOL et LURECTRON MORT ASTICOT

### Analyse palynologique (exprimée en % de grain de pollen)

Colza :	Brassica napus :	25
Pommiers, poiriers, pêchers, cerisiers .... :	Prunus/pyrus:	21
Saule :	Salix sp:	18
Pissenlit :	Taraxacum sp,	9
Châtaignier :	Castanea sativa	8
Erable :	Acer sp,	<1
Lierre :	Hedera helix	<1
Lamier :	Lamicaece	<1
Chêne :	Quercus sp,	<1
Plantain :	plantago sp,	<1
Bleuet :	Centaurea cyanus	<1
Buis :	Buxus sempervirens	<1

Les espèces butinées sont variées et reflètent l'environnement du rucher. Le colza et les « prunus » sont les pollens majoritaires.

### Enquête phytosanitaire

Les enquêtes phytosanitaires sont basées (entre autres) sur les registres phytosanitaires sur lesquels les agriculteurs ont l'obligation d'enregistrer toutes leurs interventions phytosanitaires.

S'agissant de molécules interdites, il est illusoire de penser découvrir l'utilisateur sur simple déclaration. Nous aurions pu tenter d'identifier l'utilisateur du ciprodinyl si le RPG 2015 avait été disponible. Une enquête phytosanitaire « classique » s'avérant impossible, le « dossier » a été transmis à l'unité contrôles intrants du SRAL qui réalise les contrôles officiels concernant l'emploi des produits phytosanitaires allant du stockage, l'usage, le matériel jusqu'à l'élimination des emballages et produits non utilisés.

Considérant que :

- le THRICLORFON a été dosé en même temps que le cyprodinyl qui est une molécule autorisée sur de nombreuses cultures dont le pêcher, pommier, cerisier , mais pas sur le colza
- les abeilles butinaient principalement les colzas et les prunus pyris (pommiers, poiriers, pêchers etc...

il paraît logique de suspecter que des traitements phytosanitaires sur cultures fruitières (puisque le trichlorfon a été autorisé sur pêcher) soient à l'origine des troubles observés. Dans ce cas, il peut s'agir de produits utilisés aussi bien par des particuliers que des professionnels

Les cultures pérennes citées dans la déclaration (arbres fruitiers) n'apparaissant pas sur le RPG 2012 (le RPG 2015 n'étant pas disponible), le SRAL a examiné les ortho photos du secteur et a pu ainsi identifier des parcelles présentant des alignements d'arbres. La nature des plantations (bois de rente ou fruitiers)

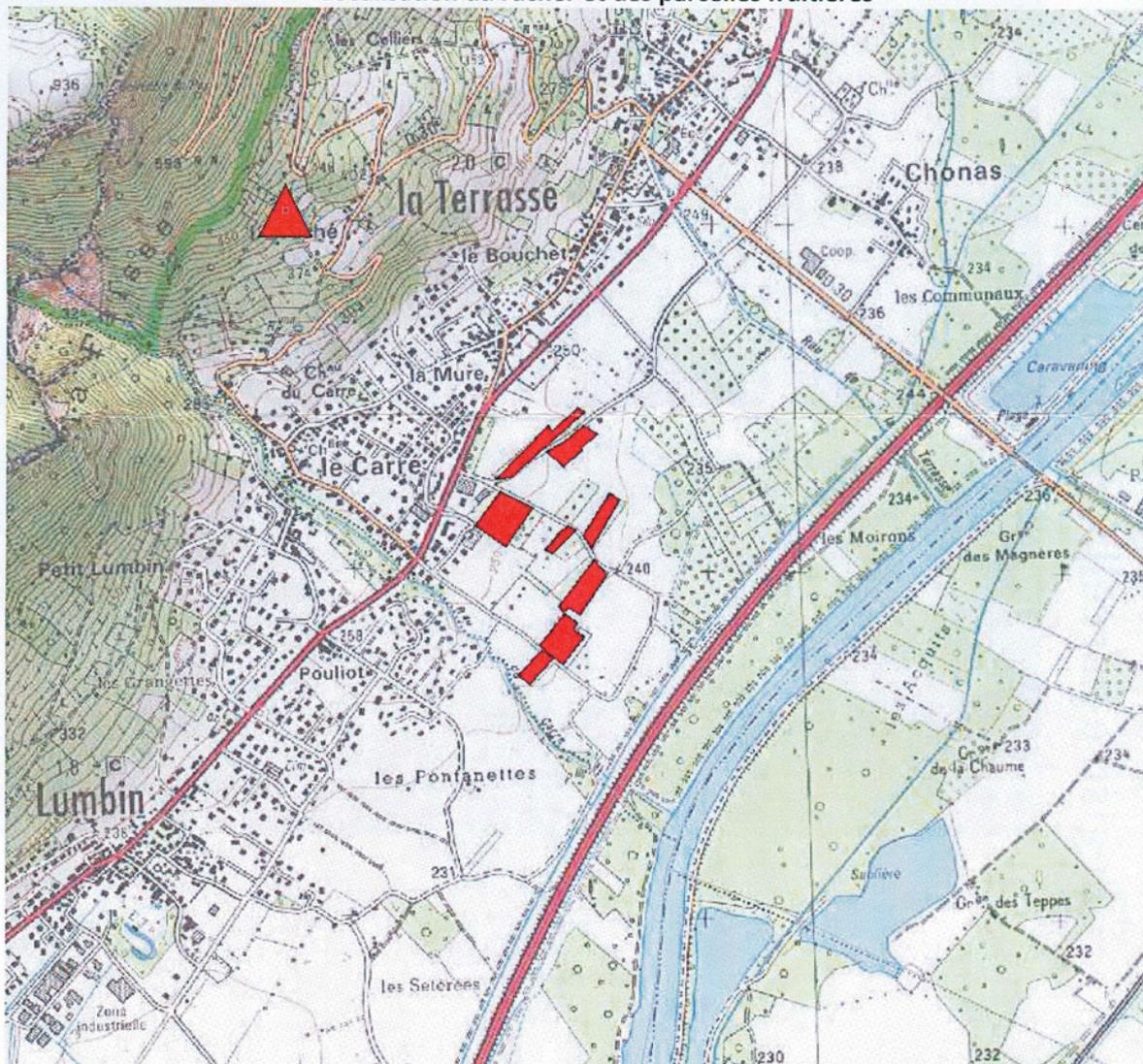
a été déterminée visuellement grâce à l'application street view. Les coordonnées des propriétaires des parcelles fruitières proches du rucher identifiés grâce au cadastre ont été transmises à l'unité contrôle intrants

## Conclusion

Il est probable que les 2 molécules dosées sur abeilles ont eu des effets délétères sur la colonie impactée même si le niveau de résidus est inférieur aux DL50. Pour autant, en l'état actuel des connaissances, il ne nous est pas possible d'expliquer avec certitude la mortalité observée par le seul effet toxique de ces molécules.

Ce trouble des abeilles a permis de mettre en évidence l'emploi d'une molécule interdite, qui va motiver des contrôles ciblés sur des exploitations fruitières du site. Ils visent à sanctionner les mauvaises pratiques agricoles, effectuer des rappels à la réglementation, et à délivrer des conseils.

### Localisation du rucher et des parcelles fruitières



Triangle rouge=rucher

Polygones rouges=vergers

# Occupation des sols dans l'environnement du rucher Registre parcellaire graphique 2012

